

Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/23

ID: 022-200067981-20230912-DELBU202309\_069-DE

# Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

# DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE du mardi 12 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 septembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

## Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; GUILLOU Claudine; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; CONNAN Josette; GUILLOU Rémy; PUILLANDRE Elisabeth; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; CHAPPE Fanny; BILLAUX Béatrice; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; LE GOFF Yannick; LINTANF Joseph; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés: PRIGENT Christian; CONNAN Guy; JOBIC Cyril.



#### DELBU2023-09-069

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : modifications de postes liées aux mobilités et aux besoins des services

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, au déroulement de carrière, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

## Pôle Ressources

# Service Affaires juridiques, foncières et commande publique

Adjoint à la Cheffe de service commande publique - Régularisation grade suite au recrutement sur poste vacant

Suite au départ de la Cheffe de service commande publique, rédacteur titulaire, la Cheffe de service des affaires juridiques et foncières a été retenue à l'issue d'un jury pour assurer les fonctions de Cheffe de service des affaires juridiques, foncières et commande publique. Il a alors été décidé de recruter une Adjointe à la commande publique afin de pourvoir le poste resté vacant. Un agent rédacteur principal 1ère classe prendra ainsi ses fonctions le 1er septembre prochain.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à compter du 1er septembre 2023 :

\* de créer un poste à temps complet de rédacteur principal 1ère classe

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;



Envoyé en préfecture le 21/09/2023 Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le 21/09/23

ID: 022-200067981-20230912-DELBU202309\_069-DE

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2023 par le Conseil d'Agglomération le 21 mars 2023 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création d'un poste à temps complet de rédacteur principal 1ère classe;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Et sous réserve de l'avis du CST du 12 octobre 2023 :

- De valider la suppression d'un poste à temps complet de rédacteur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX